Traitements anti-larvaires

Lutte préventive contre les moustiques urbains

Description

Les gîtes larvaires du domaine public représentent en moyenne 20% des gîtes où prolifèrent *Aedes albopictus*. Il est donc indispensable d'agir au préalable sur le domaine privé par des campagnes de communication et de sensibilisation adaptées.

Par ailleurs, la lutte la plus efficace et la plus durable est physique : surpression du gîte, neutralisation, barrière physique.

Les traitements anti-larvaires viennent en complément, lorsque les gîtes larvaires sont inamovibles et qu'aucune autre solution pour éviter la prolifération des moustiques n'est possible.

Vous trouverez quelques exemples en Annexe.

Objectif

Réduire les quantités de moustiques urbains pour :

- Eviter l'implantation d'*Aedes albopictus* ou freiner son extension ;
- Limiter la nuisance due aux piqures ;
- Limiter le risque de transmission vectorielle.

Produits

Les produits larvicides sont à appliquer sur l'eau, de manière régulière, afin de tuer les larves de moustiques avant leur métamorphose et empêcher l'envol des moustiques adultes. Les larves peuvent se développer en moins d'une semaine si les conditions sont propices (chaleur, durée du jour, etc.).

L'emploi d'insecticides à large spectre est possible pour lutter contre les adultes (volants), mais il est réservé aux situations de risque de transmission vectorielle. Ils ne doivent pas être utilisés en prévention ou pour le confort.

Vectobac

Il s'agit d'un produit à base de *Bacillus thuringiensis var. israelensis* ou *Bti*. Une fois ingérées par la larve de moustiques, les bactéries vont agir sur leur tube digestif.

On le trouve sous forme de granulés, de pastilles, de poudre ou liquide.

Largement utilisé en milieu naturel pour sa grande sélectivité, nous ne recommandons pas ce produit pour des traitements réguliers en milieu urbain. En effet, sa faible rémanence oblige à des traitements hebdomadaires. La mise en œuvre de ce produit de manière professionnelle **nécessite un certibiocide**.



Vectomax G

Les matières actives sont *Bacillus sphearicus* et *Bacillus thuringiensis var. israelensis.* Le mode d'action est le même que pour le Vectobac.

Ce produit reste sélectif et est plus rémanent (efficacité 4 à 8 semaines).

La mise en œuvre de ce produit de manière professionnelle **nécessite un certibiocide**.

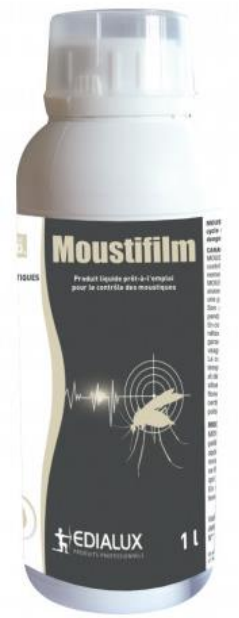

Moustifilm ou Aquatain AMF

Il s'agit d'un liquide à base de silicone qui forme une pellicule à la surface de l'eau, empêchant les larves de respirer. L'action est physico - mécanique.

Ce produit, peu sélectif, a une rémanence d'environ 3 semaines.

Il **ne nécessite pas de Certibiocide** pour son usage professionnel.

Calendrier de traitement

Aedes albopictus, espèce cible, commence son développement larvaire à la mi-avril. Les œufs entrent progressivement en diapause à partir de la mi-septembre. Nous recommandons ainsi des traitements réguliers (tenant compte de la rémanence du produit utilisé et des conditions météorologiques) **entre le 1er mai et le 30 septembre**.

Certibiocide

Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

Ce certificat individuel s'obtient au terme d'une formation spécifique délivrée dans un centre de formation habilité à cet effet et enregistré auprès du ministère chargé de l'environnement.

Ce dispositif de formation vise à assurer une utilisation durable et raisonnée de ces produits. Les dispositions de l'arrêté « certibiocide » sont applicables depuis le 1er juillet 2015.

Une mise à jour de l'arrêté le 23 janvier 2023 a modifié les dispositions de l'arrêté initial en incluant dans le dispositif l'ensemble des produits désinfectants ainsi que les produits antisalissure et en déclinant le certibiocide en fonction des types de produits.

Depuis le 1er janvier 2024, le certibiocide sera décliné en 3 catégories :

- Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4) ;
- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) ;
- Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21).

Les produits anti-larvaires contre les moustiques sont classés **TP18**. Un **certibiocide nuisibles** est donc nécessaire pour leur utilisation.

L'obtention de ce certificat nécessite de suivre une formation professionnelle spécifique de 21 heures répartis sur 3 jours, qui comprend des cours théoriques et pratiques sur la biologie des insectes et des nuisibles, les méthodes de lutte contre les nuisibles, la réglementation sur l'utilisation des produits naturels contre les nuisibles, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail, etc.

Annexe

Exemples de gîtes larvaires inamovibles













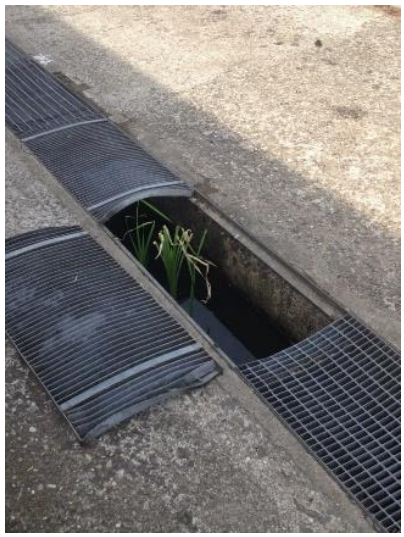





USAGE PRO.

LARVES DE MOUSTIQUES

MOUSTIQUES

...







PRODUIT BIOCIDE
TP 18

USAGES :
Utilisé pour la lutte contre les larves de moustiques par traitement des gîtes larvaires.

ACTION ET TRAITEMENT :
Larvicide Biologique Utilisant la technologie BioFuse™

CONTIENT :
Bacillus thuringiensis serotype H14 (=israelensis) souche AM65-52 (4.5% p/p) et Bacillus sphaericus souche 2362 (2.7% p/p). Granulé, titrant 50 Bs UTI/mg

CONDITIONNEMENT :
Sac de 18,4 kg

VECTOMAX® G

VectoMax® G est un insecticide microbien sélectif à utiliser pour le traitement des larves de moustiques dans des habitats divers et variés. VectoMax® G peut être appliqué dans des environnements contenant des poissons, d'autres formes de faune et flore aquatique.

VectoMax® G peut être appliqué dans des environnements utilisés par ou en contact avec l'homme, les animaux de compagnie, les chevaux, le bétail, les oiseaux, ou la faune.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Pour contrôler les larves de moustiques sur les sites suivants à titre d'exemples :

HABITAT	TAUX
Eaux usées : Effluent d'eaux d'égout, lagunes d'eaux d'égout, étangs d'oxydation, fosses septiques, lagons d'excréments d'animaux, eaux usées de trempage associées au traitement de fruits et légumes.	5-20 kg/ha*
Eaux d'orage/systèmes de canalisation : Caniveaux et rigoles d'écoulement, rigoles de routes, étangs de retenue, de déversement et de fuites.	5-20 kg/ha*
Aires de bord de mer/de côte : Eau de marée, marais salants, palétuviers, estuaires	5-20 kg/ha*
Corps d'Eau : Sites aquatiques naturels et édifiés par l'homme, tels que les lacs, les étangs, les canaux, les rivières et ruisseaux (y compris les bords de rivières et de ruisseaux), les plaines d'inondation, les marécages, les marais, les caniveaux et rigoles d'irrigation, les eaux d'inondation, les bassins de régions boisées, les eaux des fontes des neiges, et les étangs d'eaux de bétail et de mangeoires.	5-20 kg/ha*
Les pneus usagés : Les pneus empilés dans les décharges, les remblais, les lieux de recyclage, et d'autres sites du même type.	20-80 kg/ha*

* 0,2 - 0,8 kg/100 mètres carrés

Pour contrôler les larves de moustiques sur des sites cultivés où le développement des larves de moustiques s'effectue :

HABITAT	TAUX
Rizières, pâturages, vergers (y compris les agrumes, les pêchers, les amandiers, les palmiers dattiers, les noisetiers, les noyers), les champs d'asperges, les champs de maïs, les champs de coton, les champs de luzerne, les vignes, et les plantations de peupliers.	5-20 kg/ha*

Des doses plus élevées (10-20 kg/ha) peuvent être nécessaires dans des zones où le 4ème stade de larves Aedes ou Ochlerotatus prédomine, ou lorsque de grandes densités de larves d'un stade avancé sont présentes, ou dans des conditions où l'expérience locale indique le besoin de doses plus élevées pour atteindre un contrôle résiduel étendu.

Appliquer uniformément par voie aérienne ou par des équipements classiques au sol. Renouveler l'application lorsque nécessaire (après 3-4 semaines dans des conditions atmosphériques classiques).

USAGE PRO.

LARVES DE MOUSTIQUES

MOUSTIQUES

...







PRODUIT BIOCIDE
TP 18

USAGES :
Utilisé pour la lutte contre les larves de moustiques par traitement des gîtes larvaires.

ACTION ET TRAITEMENT :
Larvicide Biologique
Utilisant la technologie BioFuse™

CONTIENT :
Bacillus thuringiensis serotype H14 (=israelensis) souche AM65-52 (4.5% p/p) et Bacillus sphaericus souche 2362 (2.7% p/p). Granulé, titrant 50 Bs UTI/mg

CONDITIONNEMENT :
Sac de 18,4 kg

Pour des traitements localisés, vous pouvez utiliser un équipement tel que GRANOMAX :



Durée d'action : jusqu'à 8 semaines :

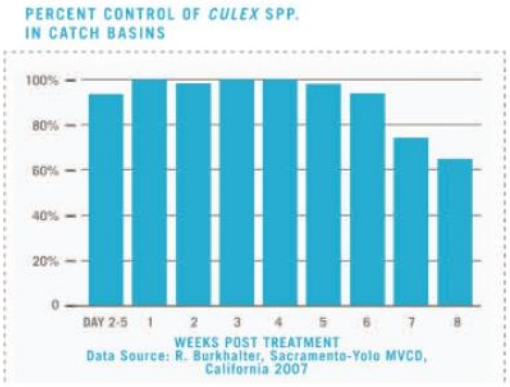

Les intervalles pour le retraitement doivent être basés sur le dernier stade larvaire et sur les populations de nymphes excédant les seuils de traitement dans des habitats spécifiques. Une réapparition du premier au troisième stade larvaire n'indique généralement pas un besoin de retraiter.

Des périodes plus longues de suppression de la population de moustiques peuvent se produire lorsque des nombres suffisants de parasites aquatiques invertébrés non-cibles et de prédateurs sont présents puisque ceux-ci ne sont pas affectés par le produit et contribuent à la réduction de la population de moustiques.

AVERTISSEMENT :
S2 : Conserver hors de la portée des enfants
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
Emballage : Réemploi interdit.
Déposer les sacs usagés avec les ordures.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

USAGE PRO.

MOUSTIQUES

MOUSTIFILM









Moustifilm est un produit liquide prêt-à-l'emploi pour le contrôle du cycle de vie des larves de moustiques.

PRINCIPE :

Moustifilm est un produit unique de nouvelle génération, pour le contrôle des larves de moustiques, écologique et respectueux de l'environnement.
Moustifilm est un produit liquide à base de silicone qui peut être aisément appliqué à la surface des eaux stagnantes et calmes en créant une pellicule très fine qui recouvre toute la surface des eaux.
Son action physico-mécanique permet une persistance et une efficacité pendant 4 semaines au moins.
En conformité avec la réglementation, Moustifilm n'entraîne pas d'effets néfastes pour l'environnement aquatique. Le produit est exclusivement garanti par le producteur pour le contrôle des moustiques. Éviter tout autre usage.
La composition du produit ne modifie pas les valeurs de l'eau comme la température, le pH, l'oxygène dissous, la dureté, et celle de l'ammoniaque et des composés azotés. En particulier, les valeurs de l'oxygène dissous se situent dans les limites des paramètres acceptables pour la survie de la flore et de la faune aquatique. Des essais réalisés par des organismes certificateurs ont établi que le PDMS peut être utilisé dans les eaux potables. Il ne donne lieu à aucun phénomène de résistance.

MODE D'ACTION

Moustifilm agit de façon exclusivement physico-mécanique. La fine pellicule de silicone qui se forme sur la surface de l'eau après son application empêche le développement correct des stades immatures des moustiques (larves et pupes). En effet il empêche les larves et les pupes de se fixer à la surface de l'eau pour puiser dans l'air l'oxygène atmosphérique qui leur permettrait de survivre.
En outre, la faible tension de surface, affecte la ponte des œufs, car les femelles adultes ne déposent pas les œufs sur l'eau traitée.

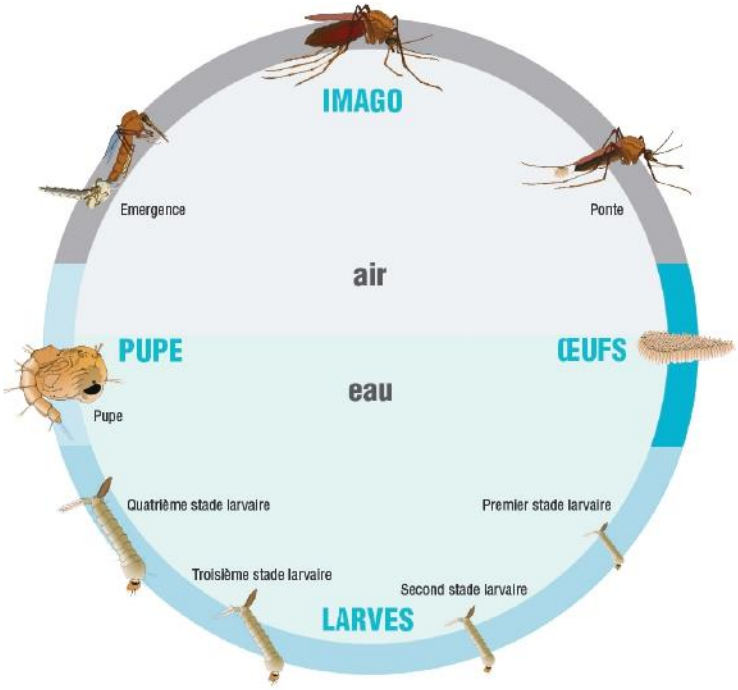

05.2020

USAGE PRO.

MOUSTIQUES









DOMAINES D'UTILISATION ET DOSAGE :

Moustifilm est indiqué pour les eaux calmes et stagnantes : lacs, étangs, rizières, égouts, collecteurs d'eaux pluviales, caniveaux, réservoirs d'eau, soucoupes, seaux, fosses septiques, etc...

- 1 L de produit pur permet de traiter 1000 m^2 (1 ml/m^2).
- Appliquer 1-5 ml (quantité conseillée 2 ml) de produit pur pour les bouches d'égout, les collecteurs et les grilles routières, suivant la charge de substances organiques présentes.
- Les capsules de 0,25 ml doivent être utilisées à l'unité pour les petits conteneurs, par exemple les pots de fleur, arrosoirs, seau, grilles d'évacuation...

Verser la quantité de produit adaptée à la surface à traiter.
La surface sera alors rapidement et uniformément recouverte par le liquide. Aucune protection individuelle spéciale n'est nécessaire pour les opérateurs. Le produit est efficace jusqu'à 4 semaines.

MESURES DE PREMIERS SECOURS :

En cas d'ingestion : consulter un médecin et traiter de façon symptomatique.
En cas de contact avec les yeux : laver abondamment les yeux à l'eau, si possible eau courante, pendant au moins 10 minutes.

PRÉCAUTION D'EMPLOI :

Ne pas ingérer, utiliser avec prudence.
Pendant l'usage, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients qui les contiennent.
Après la manipulation et en cas de contact accidentel, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.
Eviter le contact du produit non dilué avec les yeux.
Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas abandonner le récipient vide dans l'environnement.
Traiter les emballages et le produit comme un déchet industriel banal.

STOCKAGE :

Conserver à l'écart d'agents oxydants.
Conserver à des températures inférieures à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.



05.2020